

Novembre - Décembre 2020

Restez informés !

Souffel MAG

www.souffelweyersheim.fr





la fourmi immo
Agents de Proximité

Christophe HERBERT
Agent commercial immobilier

67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Tél. 06 41 71 13 98
christophe.herbert@lafourmi-immo.com



www.lafourmi-immo.com



ROC • ECLERC

SCHILTIGHEIM
140 route de Bischwiller
03 88 62 33 34

Pompes Funèbres • Marbrerie • Contrat obsèques

PERMANENCE TEL. 24H/24 - 7J/7 DEVIS GRATUIT

Groupe SAFE, Société indépendante membre du réseau ROC ECLERC, 2 rue Keller-
mann, 67450 MUNDOLSHEIM, RCS 824 481 428 STRASBOURG, N° ORIAS 11064452.



REP MINUTE
CENTRE VITRAGE AUTOMOBILE MULTI-SERVICES
SOUFFELWEYERSHEIM

46 ROUTE DE BRUMATH
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
09.84.10.39.90
CONTACT.SOUFFEL@REP-MINUTE.FR

**POUR TOUT REMPLACEMENT DE PARE-BRISE
FRANCHISE OFFERTE* OU
100€* EN CARTE CADEAUX ILLICADO**
*VOIR CONDITION AU CENTRE

- PRISE EN CHARGE TOUTES ASSURANCES
- ZERO FRAIS A AVANCER
- VEHICULES DE COURTOISIE
- NETTOYAGE DE VEHICULE
- DECALAMINAGE MOTEUR
- DIAGNOSTIC AUTOMOBILE
- RENOVATION D'OPTIQUES
- RENOVATION DE CUIR
- VITRE TEINTEE









SSG SARL
Entreprise GIUFFRIDA

TOUS TRAVAUX DE RENOVATION
Maçonnerie - Placôplâtre - Carrelage
AMENAGEMENT EXTERIEUR

13 route de Brumath - 67460 Souffelweyersheim
Tél. : 03 88 51 35 04 - Port. : 06 37 33 86 24 ssg.sarl@hotmail.fr

www.ssg-renovation.fr

Micro Crèche Les Bou't Chou



Des crèches de qualité, un réseau...
Les crèches de Tilio

Accueil du lundi au vendredi de 7 h à 19h
pour les enfants de 10 semaines à 3 ans

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 09 62 58 13 99
11 rue des Sept Arpents - SOUFFELWEYERSHEIM
Pré-inscription : www.tilio.fr

NOUVELLE
SWIFT
Hybrid

Way of Life!

129 € / MOIS *
ENTRETIEN INCLUS
LLD 37 mois - 1^{er} loyer 3 000 €



Gamme à partir de
11 840 €*

PRIME À LA
CONVERSION
RÉDUITE

Encore plus séduisante, agile, élégante...
Profitez du plaisir de conduire unique de la nouvelle Swift Hybrid.
Que ce soit en 2 ou 4 roues motrices, en boîte manuelle ou automatique, vous marquez
votre différence au volant de la nouvelle Swift.

Prestige Autos

www.prestige-autos.com
67 route de Brumath
67460 Souffelweyersheim
03 88 99 36 10

* Voir condition en concession - Crédit : JC Création Sati Illich

Sommaire

- 3 - Édito
- 4 - Informations COVID
- 7 - Vivre à Souffel
- 14 - Noël à Souffelweyersheim
- 15 - Se divertir à Souffel
- 17 - Portrait
- 18 - Rétrospective
- 19 - Hommage
- 20 - État-civil - Grands anniversaires
- 21 - Tribunes
- 22 - Attestations dérogatoires

Directeur de la publication : Pierre PERRIN
Rédaction : Maylis FREBILLOT, Alain JANSEN,
Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Pierre SIMON
Conception et mise en page : Maylis FREBILLOT
Illustration (couverture) : Frédérique RICH
Impression : Parmentier imprimeurs
Régie publicitaire : BUCEREP
Souffel MAG journal d'information de Souffelweyersheim :
Mairie, 1 place du Général de Gaulle
67460 Souffelweyersheim
Tirage : 4 575 exemplaires - Parution bimestrielle gratuite
Prochaine parution : Janvier 2021

Souffel MAG est distribué dans les boîtes aux lettres de la ville. Vous pouvez également vous le procurer à l'accueil de la mairie et consulter la version numérique sur www.souffelweyersheim.fr

RETROUVEZ VOTRE COMMUNE SUR :



FACEBOOK



YOUTUBE
SOUFFEL PLAY



CITYKOMI®



INSTAGRAM



Édito

Voilà une année 2020, bien particulière qui se termine avec son lot de restrictions sanitaires sans précédent.

Je souhaite que les fêtes de fin d'année soient pour vous une parenthèse chaleureuse en ces temps tourmentés et que vous preniez soin de vous et de vos proches en respectant les recommandations sanitaires.

De notre côté, nous déployons toute notre énergie pour maintenir la qualité de vie et de service que nous connaissons à Souffelweyersheim. Nous sommes à l'affût de chaque nouvelle consigne préfectorale ou gouvernementale et nous les mettons en application, sans discussion, car elles vont dans le sens d'une bienveillance nationale pour la santé de tous. Bien évidemment nous regrettons l'annulation de certaines manifestations et les courts délais parfois imposés pour vous les communiquer.

Je pense tout particulièrement à nos aînés, déjà éprouvés et isolés par les mesures de confinement, à qui nous porterons un colis, faute de pouvoir les rassembler pour leur traditionnel déjeuner de fête.

Nos chers petits quant à eux pourront, cette année encore, déposer leurs courriers dans la boîte aux lettres du Père Noël (sur le parvis de la Mairie entre le 1^{er} et le 20 décembre). Pour que la magie opère, ils recevront une jolie réponse en retour.

Concernant les Vœux du Maire 2021, même si nous sommes dans l'incertitude de savoir si la cérémonie pourra se tenir aux dates prévues (les 16 et 17 janvier 2021), l'équipe se prépare pour vous présenter un spectacle qui, s'il le faut, sera reporté à une date ultérieure pour notre plus grand plaisir à tous.

En attendant, et malgré le confinement instauré pour une durée initiale d'un mois à compter du 30 octobre dans toute la France, j'espère très vite avoir le plaisir de vous revoir et je vous souhaite d'ores et déjà, à toutes et à tous, le plus beau des Noël.

Soyons confiants et respectons les gestes barrières pour préserver la santé de tous.

Joyeuses Fêtes à vous

*Votre Maire
Pierre Perrin*

COVID - 19 : VOS INFORMATIONS À SOUFFELWEYERSHEIM



Suite à l'annonce du confinement, prévu au minimum jusqu'au 1^{er} décembre 2020, de nombreuses mesures viennent à nouveau encadrer notre quotidien. Vous trouverez ci-dessous, le détail des informations propres à la commune de Souffelweyersheim. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation sanitaire, il est possible que ces informations évoluent encore. N'hésitez pas à nous suivre sur le site internet, sur les réseaux sociaux ou l'application Citykomi® pour connaître l'actualité en temps réel.

Nous rappelons que durant cette période de confinement, les déplacements sont interdits sauf pour motif valable et sur attestation dérogatoire.

MANIFESTATIONS

Les manifestations des mois de novembre et de décembre 2020 sont annulées.

SERVICES DE LA MAIRIE

- Les services de la mairie et services techniques sont ouverts.
- Le service urbanisme n'accueille que sur rendez-vous.
- Le conciliateur de justice est disponible uniquement sur rendez-vous téléphonique.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque 7 à Lire est fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Les animations sont annulées.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

- Les établissements scolaires et périscolaires de la commune sont ouverts.
- Le Multi-Accueil est ouvert aux inscrits.
- Le RAM n'accueille plus de public mais reste disponible par téléphone (les lundis, mardis et mercredis matin).
- Le SAF reste ouvert, mais les ateliers seront supprimés
- L'Espace Jeunesse est fermé.

ÉCOLES MUNICIPALES

Les cours de l'ÉMAS, de l'ÉMUS et des Écoles de danse (classique et Modern Jazz) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

AIRES DE JEUX

Les aires de jeux sont ouvertes, leur accès doit se faire dans le respect des gestes barrières.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché du jeudi matin reste ouvert, dans le respect des gestes barrières.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux sont fermés au public. Plus d'informations à venir prochainement.

VIE MUNICIPALE

- Les conseils municipaux sont maintenus.
- Les comités et commissions sont suspendus, sauf urgence.

CÉRÉMONIES

- Les lieux de cultes sont ouverts mais les offices sont interdits (sauf funérailles, limitées à 30 personnes).
- Les cérémonies civiles ou religieuses sont autorisées mais limitées à 6 personnes par événement.

DÉCHÈTERIES ET COLLECTE DES DÉCHETS

- Les déchèteries de l'Eurométropole restent ouvertes dans le respect des gestes barrières.
- La collecte des déchets se déroule comme prévu, selon le planning annuel.

PORT DE MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tout piéton de onze ans et plus dans l'ensemble des communes du département :

- Sur les marchés
- Dans un rayon de 50 mètres autour des commerces, des établissements scolaires et crèches, des zones commerciales, des espaces d'attente des transports, des lieux de cultes, des services publics et administrations ouvertes au public, des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.
- Lors des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes qui sont autorisés en application de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020.



COVI ÉCOUTE 67

Face à la crise sanitaire qui continue de nous rendre la vie dure, nous vous rappelons qu'une ligne d'écoute et une cellule de soutien psychologique sont à disposition des habitants. Face à la maladie, face au confinement, face au climat général qui peut être particulièrement anxiogène, une cellule d'écoute CoviEcoute67 a été créée pour les habitants du département.

Une centaine de professionnels volontaires est à l'écoute et répond aux bas-rhinois :

- du lundi au vendredi de 10 h à 22 h,
- les samedis et dimanches de 10 h à 12 h

Numéro à contacter : **03 88 11 62 20**

En dehors des horaires d'ouverture, les personnes qui en ressentent le besoin peuvent contacter la plateforme nationale qui dispose d'une cellule d'écoute au 0 800 130 000.



Covi Ecoute 67

Dispositif d'écoute et de soutien grand public dans le cadre de l'épidémie COVID-19

Stress et angoisses : parlez-en !
Une équipe à votre disposition
7 jours sur 7

03 88 11 62 20

DEVENEZ BÉNÉVOLE

Au début de l'épidémie, vous avez été très nombreux à proposer votre aide et votre soutien pour subvenir à l'urgence de la situation.

Cet énorme élan de solidarité a permis de créer une solide base de bénévoles très motivés, prêts à se rendre disponibles pour traverser cette crise : distribution de masques, courses pour les personnes fragiles, etc.

Si vous aussi vous souhaitez rejoindre ce groupe de bénévoles ou si vous avez des idées d'actions de solidarité à mettre en œuvre, vous pouvez vous inscrire en contactant la mairie au 03 88 20 00 12 ou par mail sur mairie@souffelweyersheim.fr.



L'entraide n'a jamais été aussi forte à Souffelweyersheim et nous vous en remercions.

APPLICATION TOUS ANTI-COVID

Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Dans ce contexte, l'application *Tous Anti-Covid* vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en additionnant l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.



Concrètement, *Tous Anti-Covid* permet à l'utilisateur testé positif à la COVID-19, de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité. L'utilisation de l'application est volontaire et chaque utilisateur est libre de l'activer et de la désactiver au gré des situations. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

VOUS ÊTES ÂGÉS OU FRAGILES, NOUS FAISONS VOS COURSES À VOTRE PLACE !



En cette période difficile, les personnes âgées et fragiles doivent se protéger et rester au maximum chez eux pour éviter tout risque et contamination. À l'instar du printemps dernier, un dispositif d'aide aux courses est mis en place pour ces personnes. Un large groupe de bénévoles se tient à votre disposition pour vous aider et assurer votre sécurité.

Pour ce faire, faites-vous connaître et contactez la mairie au 03 88 20 00 12.

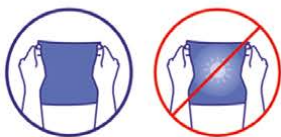
Votre voisin, âgé ou fragile, ne sait pas que ce service existe ? Faites-le lui savoir ou aidez-le directement : nous pouvons tous être solidaires et limiter ainsi les risques et les déplacements.



Fabriquer son masque dans le respect des spécifications de l'AFNOR

MATÉRIEL

1 tissu au maillage serré, ne laissant pas passer le soleil, permettant à l'air de passer pendant la respiration et suffisamment souple pour s'appliquer autour du visage. Deux à trois couches de tissu sont nécessaires.



2 rubans élastiques souples de 35cm



OUTILS

- Une paire de ciseaux
- Une machine ou une aiguille à coudre
- Du fil
- Des épingles
- Une craie ou un stylo
- Un fer à repasser
- Un patron de masque à imprimer ou à reproduire sur une feuille de papier

LES ÉTAPES DE FABRICATION

Découpage des tissus

- Superposer le patron sur le tissu et découper 2 carrés de 20 cm de côté.
- Reporter les repères du patron sur la face extérieure du masque.

Assemblage et pliage des tissus

- Assembler les deux morceaux de tissu et les coudre à 1 cm du bord en point droit à la main, ou en zigzag à la machine.
- Plier la face extérieure sur les repères situés entre A1-A2 et B1-B2.
- Superposer les repères A1 sur A2, et B1 sur B2.
- Repasser le tissu pour bien marquer les plis.

Piquage des plis

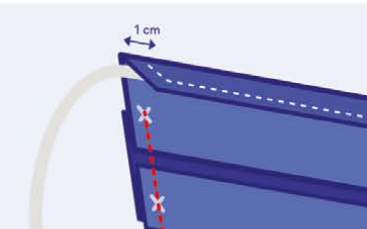
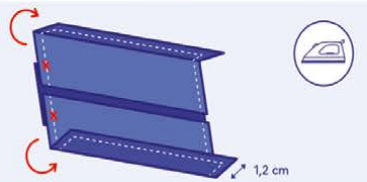
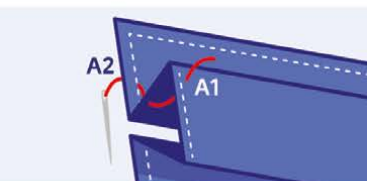
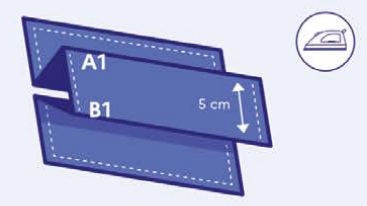
- Épingler A1 avec A2 et B1 avec B2.
- Piquer le pli A1/A2 et B1/B2 en point droit à la main ou à la machine.

Ourlet pour élastiques

- Sur la face intérieure, effectuer un ourlet de 1,2 cm, en haut et en bas.
- Repasser pour bien marquer les ourlets.

Piquage des élastiques

- Insérer 1 cm de l'élastique aux extrémités gauche et droite de l'ourlet.
- Piquer le tissu pour fixer les élastiques sur chaque bord du masque, en point droit à la main ou à la machine.
- Ajuster la taille des élastiques en fonction de votre morphologie



Vivre à Souffel



Compte rendu du conseil municipal

La dernière séance du Conseil municipal s'est tenue le lundi 28 septembre à l'Espace Culturel des Sept Arpents. Voici les points à l'ordre du jour :

Comités consultatifs : les comités consultatifs ont été créés dans les domaines suivants : sécurité – vie économique – voirie et circulation – cadre de vie et développement durable – petite enfance – jeunesse – vie culturelle – communication – solidarité intergénérationnelle – transition écologique.

Conseil municipal : Le règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté.

École Maternelle Les Coquelicots : compte tenu de l'augmentation de la demande d'accueil en cantine, le conseil a décidé d'agrandir le bâtiment existant pour permettre l'accueil d'une quarantaine d'enfants supplémentaires. Le plan de financement a été approuvé pour un montant estimatif de 394 183 € HT et le Maire a été chargé de solliciter les subventions ouvertes pour ce type d'opération. Ce projet devrait être opérationnel pour la rentrée 2021.

Extension de l'École élémentaire RAPP et construction d'un restaurant scolaire mutualisé avec le Collège des 7 Arpents : une mission d'accompagnement pour ce projet a été confiée au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin).

Affaires immobilières : la vente à un particulier d'un terrain de 0,17 are sis rue de la Mairie a été décidée pour un montant de 4 250 €.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : les membres de ce dernier bénéficieront de la mise à disposition par la commune, de tablettes numériques pour moderniser sa gestion administrative.

Recensement de la population : un recensement général aura lieu au début de l'année 2021. À cet effet, 16 postes d'agents recenseurs seront créés.

Les autres points concernaient des affaires du personnel.

Informations pratiques

Mairie de Souffelweyersheim

Heures d'ouverture :

du lundi au jeudi :
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
le vendredi :
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

03 88 20 00 12

mairie@souffelweyersheim.fr

www.souffelweyersheim.fr

Facebook : VilleDeSouffelweyersheim

YouTube : /SouffelPLAY

Instagram : @VilleDeSouffelweyersheim

Citykomi® : Souffel'ACTU - Restez informés

Police municipale de Souffelweyersheim
07 86 16 59 66

Gendarmerie de Mundolsheim
03 88 19 07 67

Service Urbanisme

Le Service Urbanisme vous accueille uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi. Pour toute question ou pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du service au 03 88 20 00 12. Le dépôt de documents est possible sans rendez-vous, à l'accueil de la mairie.

Conciliateur de justice

Bernard KLIEBER, Conciliateur de Justice pour la commune, peut être saisi pour trouver un compromis dans des domaines tels que les relations de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs, etc.

INFO COVID : pas d'accueil physique jusqu'à nouvel ordre. Les rendez-vous se font uniquement par téléphone : 03 88 20 00 12.

+ d'infos

Mairie
03 88 20 00 12
mairie@souffelweyersheim.fr

Vivre à Souffel

Des élus connectés

C'est une nouveauté cette rentrée, les élus et les membres du CCAS ont été équipés de tablettes numériques afin de dématérialiser l'ensemble des documents obligatoires dans l'exercice de leur mandat. Finies les impressions papier : convocations, comptes-rendus, délibérations, archivage... tout se fera désormais sur tablette numérique.

Alors qu'elle n'était qu'à un stade de projet pour le nouveau mandat, la mise en œuvre de cette dématérialisation a été accélérée en raison de la crise sanitaire.

L'organisation administrative de la toute première séance dématérialisée s'est déroulée en septembre, et le succès a été au rendez-vous : des informations plus faciles d'accès, une organisation simplifiée, une meilleure réactivité et une communication plus fluide.

Les élus locaux semblent s'adapter très facilement à ces nouvelles méthodes de travail numérique, quel que soit leur profil générationnel.

Du côté du budget, cet investissement sera amorti très rapidement compte tenu des économies effectuées tant au niveau des impressions, de l'affranchissement, que du temps de préparation des séances et d'acheminement des dossiers.

Offre d'emploi : la ville cherche des recenseurs

Le grand recensement de la population aura lieu **du 21 janvier au 20 février 2021** à Souffelweyersheim. À cette occasion, la commune recrute **16 agents recenseurs**.

Vous êtes dotés de bonnes qualités relationnelles et faites preuve de discrétion, de ténacité et de rigueur ? Nous vous invitons à nous adresser votre candidature à l'attention du Maire, Pierre PERRIN (lettre de motivation + CV) par mail ou par courrier avant le 21 novembre 2020.

Les agents recenseurs devront faire preuve d'une très grande disponibilité durant toute la durée de l'opération.

+ d'infos

Mairie de Souffelweyersheim
1 Place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
servicerh@souffelweyersheim.fr

Infos déchèteries

Déchèteries mobiles

Parking tennis/football

Mercredi 18 novembre de 11 h à 19 h

Déchèteries spéciales végétaux

Prochaine collecte prévue début 2021

Déchèteries fixes

Les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg sont ouvertes 7j/7, de 8 h à 19 h (de 8 h à 12 h le dimanche)

Fermures des déchèteries le 25 décembre et le 1^{er} janvier 2021.

Strasbourg Robertsau

Rue de Lübeck

Strasbourg Koenigshoffen

Rue de l'Abbé Lemire

Strasbourg Wacken

Rue de l'Église Rouge

Strasbourg Meinau

Route de la Fédération

Ostwald «La Vigie»

Rue Théodore Monod

La déchèterie de **La Wantzenau**, rue Georges Cuvier est ouverte les lundis, mercredis et samedis de 8 h à 19 h

Accès sous conditions et mesures barrières.

Plus d'infos sur : www.strasbourg.eu



LE SAVIEZ-VOUS

Vous ne savez pas où jeter votre sapin de Noël après les fêtes ?

Un espace de dépôt prévu à cet effet sera installé, rue du Moulin, **du 4 au 15 janvier 2021.**

Les sapins seront ensuite broyés et réutilisés par le service des espaces verts pour servir de paillage dans les différents massifs.



Déneigement des trottoirs en hiver : une obligation

Les riverains (propriétaires, locataires ou syndics de copropriété) ont l'obligation de déneiger devant leur habitation sur une largeur d'un mètre, conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal 75/2007.

- La neige devra être entassée de telle façon que les bouches d'incendie ainsi que les caniveaux et les puits des rues restent dégagés.
- En cas de verglas et pour prévenir tout accident, les propriétaires ou locataires doivent répandre du sel ou du sable sur toute la largeur du trottoir ou, dans les cas où il n'y a pas de trottoir, sur une largeur de deux mètres de chaussée, devant les maisons. Il est recommandé à chacun de se munir d'une pelle de déneigement.
- Lorsque le verglas survient la nuit, l'épandage devra être terminé avant 8 heures du matin.
- L'épandage de sel est interdit sur les trottoirs, terres-pleins et places plantés d'arbres, ainsi que sur les trottoirs de rues dont la chaussée est bordée d'arbres ou encore de monuments.

Dans le reste de la commune

Les voiries de la commune sont déneigées par les agents communaux et les services de l'Eurométropole en fonction du classement prioritaire des axes et de l'intensité de l'épisode météorologique.

Le salage différencié (uniquement en cas de neige forte ou de verglas) permet de protéger l'environnement par un dosage en sel adapté aux circuits et aux besoins, pour limiter la pollution des ruisseaux et de la nappe phréatique.

Soyez prudents sur la route

Laissez la priorité aux engins de déneigement : les dépasser constitue une infraction au code de la route. En cas de croisement avec un engin de déneigement, ralentissez et serrez à droite.



Vivre à Souffel

Avertisseur sonore et freins
obligatoires

Casque
recommandé

Gilet de haute visibilité
port permanent conseillé

Feux avant
obligatoires

Dispositifs
rétro-réfléchissants
obligatoires

Feux arrière
obligatoires

TOUS CES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS CE

Trottinettes électriques : de nouvelles règles pour la sécurité de tous

La trottinette électrique connaît, depuis deux ans, un essor important. Ce nouveau mode de déplacement urbain séduit énormément les personnes à la recherche d'une mobilité plus rapide, plus économique, plus écologique et plus agréable.

Sur la voie publique, la présence des trottinettes électriques vient chambouler les règles et soulève de nombreuses questions concernant la sécurité des uns et des autres. Après une période de flou juridique, un vrai cadre législatif vient aujourd'hui encadrer l'utilisation de ces engins. Rappelons-en les principales règles définies par le Code de La Route :

- la trottinette électrique est **interdite aux enfants de moins de 12 ans**,
- la trottinette électrique est interdite sur les trottoirs,
- le transport de passagers est interdit,
- l'usage des écouteurs est interdit,
- en agglomération, vous devez circuler sur les pistes cyclables,
- les engins doivent être équipés d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants (arrière et latéral).

Assurance : La trottinette étant considérée par le Code des Assurances comme un véhicule terrestre à moteur (VTM), comme la voiture ou la moto, vous devez obligatoirement être assurés au minimum en responsabilité civile. Une assurance complémentaire est conseillée pour vous protéger contre les dommages corporels en cas de chute ou d'accident de la circulation.

En cas de non respect des règles, les sanctions peuvent aller de 35 € à 1 500 € d'amende. Pour exemple, l'absence de casque peut être sanctionnée à hauteur de 90 € et l'absence de lumières à hauteur de 68 €.

?

LE SAVIEZ-VOUS ?



Conformément au dispositif ZFE (Zone à Faibles Émissions), les véhicules circulant sans vignette Crit'Air seront interdits dans toutes les communes de l'Eurométropole de Strasbourg à partir du 1^{er} janvier 2021 (ainsi que les véhicules diesel et essence d'avant fin 1997)

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 et l'hommage aux morts durant les conflits anciens et actuels se déroulera, le **mercredi 11 novembre 2020 à 11 h**, au Monument aux Morts, place du Général de Gaulle.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie se fera sans public.

+ d'infos

Mairie
03 88 20 00 12
mairie@souffelweyersheim.fr

Vivre à Souffel



Document remis

Occupation du domaine public pendant vos travaux

Vous effectuez des travaux et avez besoin d'occuper temporairement le domaine public ? Vous devez obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT), que vous soyez un professionnel ou un particulier.

Le **permis de stationnement** autorise l'occupation, sans emprise au sol, pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public. Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation pour les travaux suivants :

- la pose d'une benne à gravats ou d'échafaudages sur le trottoir,
- le dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple),
- le stationnement provisoire d'engins,
- le ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade en bord de chaussée).

Lorsque les travaux nécessitent la modification du sol ou du sous-sol du domaine public, **une permission de voirie** est nécessaire.

Quelle que soit la nature des travaux, si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une **demande d'arrêt de circulation** pour la mise en place d'une signalisation.

La sécurité avant tout

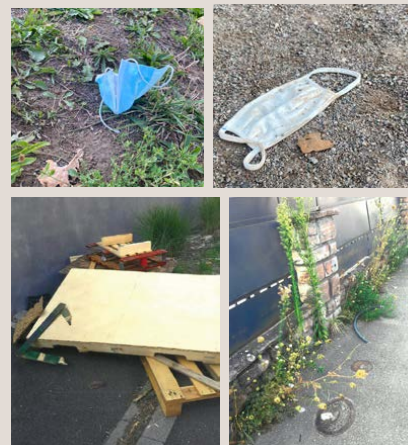
Pendant la durée des travaux, vous devez prendre en compte la sécurité, dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés à la voirie et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation.

En cas de question, vous pouvez contacter le service Urbanisme de la commune.

+ d'infos

Mairie
03 88 20 00 12
mairie@souffelweyersheim.fr

Coup de gueule !



Masques jetés sur la voie publique, dépôts sauvages de déchets, végétation débordante...

Nous rappelons que le civisme est l'affaire de tous ! Le bon vivre ensemble n'est possible que si chacun adopte un comportement respectueux et responsable... Il est encore temps de prendre de bonnes habitudes pour bien terminer l'année 2020.

Aînés, aidants, wie geht's ?



Une ligne d'écoute et de soutien aux personnes âgées et aux aidants fragilisés par la crise sanitaire vient d'être ouverte par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Elle est assurée par des professionnels.

Les acteurs locaux et partenaires du domaine de l'autonomie peuvent orienter le public fragilisé par la crise sanitaire pour une écoute et un soutien.

La **permanence téléphonique** est ouverte de 9 h à 18 h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un seul numéro d'appel : 03 88 76 60 50

Vivre à Souffel

BIENTÔT 16 ANS !

**PENSEZ AU
RECENSEMENT**

C'EST OBLIGATOIRE



À 16 ans, je pense au recensement

Le recensement est une démarche obligatoire pour tous les jeunes français. La demande est à effectuer auprès de la mairie, dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, sur présentation de la carte d'identité et du livret de famille.

Le recensement citoyen permet à l'administration de vous convoquer à la *Journée Défense et Citoyenneté* et de vous inscrire d'office sur les listes électorales, dès 18 ans.

+ d'infos

Mairie
03 88 20 00 12
mairie@souffelweyersheim.fr

+ d'infos

dondesang.efs.sante.fr

Don du Sang : mobilisons-nous !

Les réserves de sang ont été très fortement impactées par la crise sanitaire et sont aujourd'hui au plus bas. L'Établissement français du sang invite chacun à se mobiliser activement afin de rehausser rapidement les réserves.

À Souffelweyersheim, la prochaine collecte aura lieu le **vendredi 4 décembre de 17 h à 20 h**, au Foyer Saint-Georges.

Nous rappelons qu'il n'est pas possible de donner son sang si vous présentez des symptômes grippaux ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19 au cours des 15 derniers jours.



AGENCE IMMOBILIÈRE • FINANCEMENT
ASSURANCE • PROTECTION VOL

**LE CRÉDIT MUTUEL
A TOUT PRÉVU
POUR VOTRE
LOGEMENT**

Crédit Mutuel

Souffelweyersheim

9 rue du Centre – 67460 Souffelweyersheim

Tél. : 03 90 41 65 01 – Courriel : 01019@creditmutuel.fr

CM-CIC AGENCE IMMOBILIÈRE (AFEDIM), filiale à 100% du groupe bancaire Crédit Mutuel-CIC, SAS au capital de 780 000 euros / RCS Strasbourg B387 468 382 / SIRET 387 468 382 00016 / APE 703 A / Carte professionnelle : Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière n° 30/2006 (sans détention de fonds, effet ou valeur) délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin / Garanties financières : B.E.C.M. 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – Strasbourg / N° TVA Intracommunautaire : FR 32387468382. **Crédit Mutuel Protection Vol s'appelle aussi Homiris, un service opéré par EPS, N°1 de la télésurveillance en France** (source : Atlas de la sécurité 2016) – SAS au capital de 1 000 000 euros – Siège social : 30 rue du Doubs, 67100 Strasbourg – RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067 2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD type P3 maillé, sous les n°163.00.31 et 216.10.31, conformément à la règle APSAD R31. Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales, de disponibilité géographique. **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées.** La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Tailbout, 75436 Paris Cedex 09, et les Caisses du Crédit Mutuel affiliées sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances.

Souffel
WEYERSHEIM

**JE PORTE MON MASQUE
JE ME PROTÈGE
JE PROTÈGE LES AUTRES**



Souffel
WEYERSHEIM

**CONFINEMENT
RESTEZ CHEZ VOUS
SAUVEZ DES VIES**



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19



**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques
(TousAntiCovid)

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Noël à Souffelweyersheim

La boîte aux lettres du Père Noël

La boîte aux lettres du Père Noël sera de retour, **du 1^{er} au 20 décembre**, devant la mairie.

Venez déposer vos petits courriers pour le Père Noël, sans oublier d'indiquer votre nom, prénom, mail et adresse postale pour que ses lutins puissent vous répondre !

Tous les jours, un courrier sera tiré au sort pour recevoir un petit chocolat de Noël (à récupérer lors du Noël au Village du 20 décembre ou, le cas échéant, à l'accueil de la mairie).



Des colis pour nos aînés

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, de l'évolution incertaine de la pandémie et des préconisations strictes de l'État pour les manifestations en milieu clos, le Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a décidé d'annuler le traditionnel repas de fin d'année de nos aînés.

N'oublions pas nos aînés pour autant ! Un petit colis de Noël sera distribué à tous les habitants de plus de 71 ans au courant du mois de décembre.



Compte tenu du contexte sanitaire, les manifestations du mois de novembre et de décembre ont été annulées.

VOEUX DU MAIRE

UNE VIE DE CHÂTEAU

SAMEDI 16 JANVIER 2021

DE 20 H À 22 H

DIMANCHE 17 JANVIER 2021

DE 16 H À 18 H

Les billets seront à retirer à l'accueil de la mairie

Sous réserve d'une situation sanitaire favorable

Se divertir

14^{ème}

FESTIVAL du COURT MÉTRAGE PHOTO

ENTREE LIBRE

Plateau
Exposition de photos

Samedi 20 février
20 h
SOIRÉE de GALA

Dimanche 21 février
14 h 30
PROJECTIONS

Festival de Courts Métrages Photos

La préparation du Festival de Courts Métrages Photos suit son cours malgré les très grandes difficultés de pré-visionner de nouvelles œuvres ou de se rendre dans les divers festivals qui ont presque tous été annulés faute de la Covid.

Heureusement les auteurs produisent toujours et même plus que les années précédentes, le confinement y ayant contribué !

Les œuvres reçues sont de bonne facture et l'association pourra à nouveau ravir son public, de plus en plus nombreux.

Rendez-vous les **samedi 20 et dimanche 21 février 2021** à l'Espace Culturel des Sept Arpents.

En attendant, les réunions d'initiation aux diaporamas et à l'audiovisuel en général (images, sons, bruitages, vidéo...) continuent, pour les novices ainsi que pour les amateurs plus confirmés.

Cours gratuits **tous les jeudis soirs** (hors congés scolaires) à la Maison Communale, rue des 7 Arpents à Souffelweyersheim. Vous pouvez les rejoindre, dans une ambiance très conviviale, même en cours d'année.

Les activités sont suspendues pendant le confinement.

+ d'infos

Jean-Paul SIEFFERT
03 88 66 19 75

organisationfestival@laposte.net

Le chœur Nérolî égaye la pause de midi

Tous les vendredis, les chanteurs du chœur Nérolî se retrouvent pour un moment musical autour d'un répertoire très varié. Venez rejoindre ce groupe vitaminé, composé de passionnés de musiques du monde, musiques classiques et françaises.

Hors période de confinement, les répétitions se déroulent **les vendredis de 12 h 15 à 13 h 45**, au Foyer Saint-Georges de Souffelweyersheim.



+ d'infos

Pierre HOFFSESS 06 76 24 12 47
Lydie SCHMITT 06 37 39 66 56

Allez le BCS, allez Souffel !



Malgré une fin de saison dernière prématurée, à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le BCS a terminé cet exercice à la 8^{ème} place de ProB.

Encore un exploit pour le plus petit budget de la division.

Afin de continuer à faire vibrer les 7 Arpents, Stéphane EBERLIN et son staff ont réussi à conserver une ossature précieuse de 6 joueurs (BACH, SAUTIER, VERGIAT, SYLLA, MARNETTE, FACEY).

L'effectif est complété par un joueur qui fera certainement lever plus d'une fois le public souffelweyersheimois : Michaël OGUINE. Vous découvrirez également Dustin THOMAS (meilleur rebondeur du championnat finlandais), Maxime HMAE, de retour à la maison après un passage chez les espoirs de la SIG, Gary BERCHEL, en provenance de Tours et dernièrement Essome MIYEM qui se partagera entre le BCS et la SIG.

Plus que jamais, le BCS aura besoin de son public pour les soutenir. Ils vous attendent nombreux aux 7 Arpents !

+ d'infos

BCS
secretariat@basket-souffel.fr
www.basket-souffel.fr

Se divertir



Apprendre à bien utiliser son appareil photo avec le Photo Club

Le Photo Club de Souffelweyersheim (PhoCS), vous propose une initiation à la photographie permettant d'aborder cet art en toute simplicité et découvrir les possibilités offertes par votre appareil photo, lors de cinq soirées.

Vous pourrez voir (ou revoir) les bases de la photo (manipulation de l'appareil, modes de fonctionnement...), aller plus loin dans la compréhension des réglages lors de la prise de vue (vitesse, diaphragme...) et aborder l'aspect artistique au travers du cadrage et de la composition.

Le stage sera également l'occasion de pratiquer la photographie et de vous exercer lors d'une sortie.

La formation sera ponctuée par une approche des logiciels de traitement d'image simple et une présentation des images réalisées lors de la sortie photo.

Le stage d'initiation se déroulera les vendredis soirs à partir de 20 h 15 dans la salle 2 de l'Espace des Cigognes (rue des Cigognes à Souffelweyersheim).

Le stage se déroulera sur 5 jours, aux dates suivantes :

- Vendredi 29 janvier
- Vendredi 5 février
- Vendredi 12 février
- Vendredi 19 février
- Vendredi 26 février

Inscription par mail obligatoire.
Places limitées.



+ d'infos

Photo Club de Souffelweyersheim
contact@phocs.fr

Sports volontaires : une reprise en toute sécurité



Document remis

Les cours de gymnastique ont repris le lundi 7 septembre à l'Espace Sportif des Sept Arpents, à raison de deux séances, à 19 h et à 20 h.

En raison de l'épidémie de la Covid-19 toujours présente et même plus virulente en cette rentrée, un certain nombre de précautions ont été mises en place, à savoir :

- le port du masque est obligatoire à l'arrivée et au moment de quitter le gymnase. Il pourra être enlevé au moment de l'exécution des mouvements,
- du gel hydroalcoolique est mis à disposition.
- une distance de 2 mètres entre chaque personne est respectée,
- un registre des présences lors des deux séances a été mis en place afin de pouvoir établir une traçabilité en cas de besoin.

Il est possible de prendre part à une séance d'essai, vous serez les bienvenus.

Toutefois, après les nouvelles mesures gouvernementales mises en place à compter du 23 octobre, l'association est dans l'obligation d'arrêter les cours qui reprendront le 7 décembre, si les mesures sanitaires le permettent.

+ d'infos

Sports Volontaires
06 74 97 25 10
ou 03 69 14 70 46
a.buty@orange.fr

Portrait

**RISKA, 13 ANS,
NÉ À SOUFFELWEYERSHEIM,
C'EST UN FIORD À ROBE ISABELLE,
IL AIME LES POMMES ET LES CAROTTES,
IL EST INTELLIGENT MAIS A DU CARACTÈRE !**

SON MAÎTRE



Il s'appelle Riska et c'est un peu le V.I.P de la commune.

Pour la 7^{ème} année consécutive, ce bel étalon accompagnera le Saint Nicolas dans sa tournée auprès des écoliers, pour faire briller des centaines de petits yeux émerveillés.

Lorsqu'il n'enfile pas son costume de cérémonie, il se prélassse dans les prés environnants, profitant du cadre verdoyant qu'offrent les abords de la commune.

Son maître, Jean-Benoît SCHAEFFER et ses deux petits enfants ne manquent jamais une occasion pour sortir la calèche et partir en balade. Son personnage lui tient tellement à cœur, que c'est tout naturellement qu'à chaque sortie, Riska décide de prendre le chemin... vers l'école maternelle ! Cette incroyable mémoire et son petit caractère le rendent ainsi exceptionnel aux yeux de son propriétaire.

Petits écoliers, préparez-vous, il arrive bientôt !



Rétrospective

Rendez-Vous des Associations - 6 SEPT



Stage à Lapoutroie de l'association laïdo



Visite de rentrée du Maire | 7 SEPT



Expo À Ciel Ouvert par le Phocs | SEPT-OCT

Kochloeffel : reprise des spectacles



Spectacle Salut L'Arthrite !
Denis GERMAIN et Patricia WELLER | 26 SEPT



Le Petit Cabaret de Souffel | 10 OCT



Salut Frantz !

Francis ICHTERTZ, garagiste à Souffelweyersheim depuis 1970 nous a quittés il y a quelques semaines, à l'aube de son 72^{ème} anniversaire.

Coquin de sort, il est parti dans son deuxième « chez lui », à Saint-Pons de Mauchiens dans l'Hérault, son havre de paix. Écolier dans le village et enfant de chœur durant sa jeunesse, il crée dans les années 70, son propre garage. Sa persévérance et sa passion lui ont permis d'en ouvrir un second avant de fusionner en 2016 pour devenir l'actuel garage *Ichtert*, route de Brumath. Son garage, sa réussite, sa fierté.

Avec sa femme Yvonne, sa « Yvess » comme il l'appelait, ils ont eu trois enfants : Nathalie, Isabelle et Alain. Plus tard, il est devenu un papi en or pour Olivier et Paul.

Durant sa vie de Souffelweyersheimois, Francis a toujours été très impliqué dans les manifestations de la commune. Ancien Président de l'association des commerçants *ADÉCLICS*, il a organisé de nombreux événements : spectacles, salon de l'automobile avec une piste de karting dans la cour du collège, ou même encore un gala international de catch.

Mais Francis était aussi un grand supporter du BCS et aimait se retrouver à la buvette, devant une bière avec son copain Gilbert, qu'il admirait tant pour son investissement dans ce club.

Souffelweyersheim perd un homme pour qui la famille, l'amitié et le travail étaient l'essence même de ses valeurs.

Nous n'oublierons pas son fameux vin chaud lors des *Noël au Village*, ses dépannages dans les rues de Souffelweyersheim au volant de sa camionnette avec pour co-pilote son chien Fangio, son grand sourire, ses « *Salut Bibel* », sa gentillesse et sa serviabilité... Salut à toi Frantz !



État - civil

Naissances

Août 2020

06/08 Eymen KARATAS
10/08 Antonin LAPP

Septembre 2020

07/09 Andréa QUIL
01/09 Diyan CEVIZ
04/09 Roméo CHAOUCH
05/09 Jordan BAUMANN
15/09 Lucas BOREL
26/09 Valentin KLECTHKA
24/09 Charline KITTler

Mariages

22/08 Juliana DE BRITTO MOURY FERNANDES et Tim SENN
12/09 Perrine SAUNIER et Lucas KELLER
24/10 Célia PROVOT et Jérémy OTT

Décès

19/12/19 Jeanne SENGEl née SÉNÉ
05/06/20 Cosetta SCHAEFFER née GANZITTI

Août 2020

24/08 André VIDAL
31/08 Aimé GOURVENNEC

Septembre 2020

02/09 Jean SCHUTZ
07/09 Jacques BRAUN
20/09 Marie Alice KAPP née KRUMHORN
23/09 Hubert SCHIES
27/09 Alice KUNTZ née MESSMER
30/09 Francis ICHTERTZ

Octobre 2020

03/10 Yvonne SCHMIDT née STEMPFFER
08/10 Marguerite WENDLING née GERLING
10/10 Jacques BALD
16/10 Jean FINKBEINER

Grands anniversaires

Paul WEBER
2 septembre 1935
85 ans

Roland OHL
7 septembre 1940
80 ans

Denise JELLMANN
7 septembre 1935
85 ans

Christiane HUMBRECHT
8 octobre 1940
80 ans

Wanda LANIUCHA
9 octobre 1935
85 ans

Marie-Thérèse PETITJEAN
10 octobre 1940
80 ans

Ennia MUNINI
10 octobre 1940
80 ans

Liliane SCHUTZ
31 octobre 1935
85 ans

Septembre :

Élisabeth et Charles ROOS
11 septembre 1970
Noces d'Or

Christiane et Guy TINSEL
25 septembre 1970
Noces d'Or

Anne et Jean BARRENECHEA
25 septembre 1970
Noces d'Or

Marie-Jeanne et Gaston SIBILIA
24 septembre 1960
Noces de Diamant

Marie-Louise et Victor ACKERMANN
28 septembre 1960
Noces de Diamant

Fernande et Jean-Pierre VOGT-SCHILB
16 septembre 1950
Noces de Platine

Octobre :

Bernadette et Jean Raymond KUNTZ
2 octobre 1970
Noces d'Or

Danièle et Jacques RILLIARD
7 octobre 1970
Noces d'Or

Annie et Albert MITTELHAUSER
9 octobre 1970
Noces d'Or

Marie-Thérèse et Marino KNOBLOCH
23 octobre 1970
Noces d'Or

Yolande et Pierre SIAT
15 octobre 1960
Noces de Diamant

Cécile et Marcel MESSNER
28 octobre 1960
Noces de Diamant

Compte tenu du contexte et suite à l'annulation des visites à domicile, les photos des grands anniversaires ne peuvent être publiées.

Groupe des élus de la majorité «Vivons Souffel Ensemble» Tête de liste : Pierre PERRIN

À l'aube de la fin de l'année, revenons sur cette année 2020, particulièrement complexe sur bien des aspects pour nos concitoyens. Une année rythmée par une campagne électorale qui a mené notre équipe à son installation au Conseil municipal de Souffelweyersheim, mais aussi et surtout rythmée par les conséquences du coronavirus qui a provoqué une valse d'arrêtés préfectoraux, de décrets, de recommandations sanitaires, d'ordres et de contrordres au sein de nos services, de nos structures communales et de nos associations.

Durant cette année, les actions menées l'ont toutes été dans le respect des gestes barrières, que ce soit durant la campagne où nous avons rencontré et débattu avec la population, le plus souvent en extérieur via des rendez-vous quartier par quartier et des permanences tous les samedis matin devant la Mairie ou après.

Bien que la pandémie se propage de plus en plus depuis le mois de février dans toute l'Europe, les élections ont pu se dérouler dans un cadre sanitaire strict. Le taux de participation historiquement bas (36 %) pour des élections locales, montre que l'inquiétude des français était de plus en plus grande.

En effet, dès le lendemain, le 16 mars, le Président de la République annonce un confinement général à compter du 17 mars. Une situation inédite pour tous. Le pays se met alors en sommeil et seules les activités essentielles peuvent continuer pour assurer l'approvisionnement du pays. Très vite, notre équipe et l'administration de la commune, en relation avec les services de la Préfecture et de l'Eurométropole, se mettent en ordre de marche pour assurer la continuité de service.

Au-delà de ces activités, notre liste se mobilise pour soutenir les plus fragiles avec notamment l'aide pour les courses alimentaires de nos aînés. Nous étions quotidiennement sur le pont pour aider et protéger ceux qui étaient les plus à risques. Nous avons, par exemple, maintenu notre marché hebdomadaire avec des mesures sanitaires spécifiques, dans le souci de conserver l'approvisionnement, mais aussi le lien social, tellement important. La commune, avec l'Eurométropole et le Département, ont mis à disposition des concitoyens, deux masques lavables, que notre équipe, appuyée par près de 200 bénévoles, ont distribués.

L'installation du Conseil municipal du 2 juin a enfin permis de mettre réellement l'ensemble des équipes en route et de reprendre les activités municipales, scolaires, associatives, sportives et culturelles.

La rentrée avec la reprise scolaire a, de son côté, pu se dérouler dans de bonnes conditions, grâce à un protocole spécifique.

Désormais, la crainte d'une seconde vague est dans tous les esprits et dès mi-septembre la hausse du nombre de cas de Covid-19 inquiète à nouveau. Et déjà, les arrêtés préfectoraux érigent de nouvelles règles ce qui nous oblige à annuler, à contrecœur, plusieurs manifestations locales. Vu la hausse du nombre de contaminations, de nouvelles restrictions risquent prochainement de nous contraindre à limiter ou à réorganiser nos activités, une fois encore. Il faudra s'y plier, dans le seul objectif de faire reculer le virus, se protéger les uns les autres et retrouver au plus vite une vie plus calme.

Notre équipe saura mettre toute son énergie en œuvre pour pouvoir continuer à vivre ensemble, tout en respectant les consignes officielles pour faire respecter les conditions sanitaires les plus optimales.

Nous vous souhaitons par avance de belles fêtes de fin d'année, que nous espérons pouvoir passer ensemble et en famille.

30/09/2020

Pierre PERRIN, Hélène MULLER, Alain JANSEN, Marie Laure KOESSLER, Pierre SCHNEIDER, Myriam JOACHIM, Rémi REUTHER, Brigitte SCHLEIFER, Bernard WEBER, Isabelle DURINGER, Pierre SIMON, Géraldine LOSE, Laurent REYMANN, Solange WOLFF MINTSA, Jean-Philippe DECOUR, Monique WAMSLER, François CHABAS, Fabienne BIGNET, Martial GERHARDY, Julie EBERSOLD, Jérôme FLAGÉY, Nadia THOMAS, Olivier MULLER, Fanny GOURDIN, Daniel MAENNER, Annabella PINTO, Mario VOELKEL

Opposition «Tous Ensemble Pour Souffel» Tête de liste : Odile NGO YANGA

Les associations sont un élément prééminent, essentiel dans la vie locale pour dynamiser nos vies, villes, et œuvrer pour nos Concitoyens.

La crise sanitaire que nous vivons a empêché beaucoup de manifestations (annulations, jeux sportifs etc...). Mais au delà la question sanitaire qui perdure et pose de véritables interrogations concernant l'évolution de la tenue de ces manifestations...

Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose... en tant qu'élus en toute responsabilité, il nous faut agir pour que la vie locale puisse être la plus normale possible, aussi de ne pas laisser le virus prendre place de se répandre dans notre commune.

Raison pour laquelle notre groupe «Tous Ensemble Pour Souffel » a émis de sérieuses réserves... !!! comme par exemple la tenue du vide grenier et du Messti de Souffelweyersheim.

Restons mobilisés face au Covid, qui circule toujours et nous touche collectivement.

Nous devons continuer à nous protéger.

Nous tenons à saluer nos Concitoyens de Souffelweyersheim pour leur civisme en évitant la propagation du Covid.

Nous mesurons les difficultés pour nos enfants pour cette rentrée, impactés leur vie quotidienne d'une part, et d'autre part, les parents d'élèves. Nous n'oublions pas non plus les Enseignants avec toutes les dispositions sanitaires nécessaires.

« Tous Ensemble Pour Souffel »

01/10/2020

Odile NGO YANGA, Julien MASSON

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

Modèle d'attestation dérogatoire de sortie à recopier ou à photocopier

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

Modèle d'attestation dérogatoire de sortie à recopier ou à photocopier

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹ :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Corinne Navidad
Praticienne en Réflexologie plantaire
8 rue de la gare
67550 VENDENHEIM
Tél : 07 81 30 07 61

S Ô P H R E N

La **RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE** est une technique manuelle et naturelle qui consiste à stimuler différentes zones réflexes du pied ; celles-ci correspondent aux différentes fonctions de l'organisme. En cela, elle aide à maintenir ou équilibrer ces différentes fonctions, et peut soulager divers troubles comme les douleurs articulo-musculaires, les problèmes digestifs, les maux de tête, les déséquilibres hormonaux, les problèmes urinaires, le stress, l'anxiété... Elle aide également à atténuer les effets secondaires liés à la chimiothérapie et radiothérapie. Tout cela en complément d'une prise en charge médicale. Je vous invite à consulter mon site pour de plus amples informations : www.sophren.fr

Dans le cadre de la prévention du Covid, toutes les conditions d'hygiène sont respectées au Cabinet.

RÉPARATION CARROSSERIE & PARE-BRISE

FRANCHISE REMBOURSÉE*

ZeCarrossery
SOUFFELWEYERSHEIM

03 88 33 13 00 | ritterbeck@zecarrossery.pro
5 rue de l'Industrie 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Automobiles
RITTERBECK

#Local
METRO S'ENGAGE
à proposer chaque jour
aux restaurateurs indépendants
le meilleur des produits
locaux et de saison

37, Rue des Tuileries
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
03.88.20.97.09

METRO
VOTRE SUCCÈS EST NOTRE MÉTIER

DISTEL IMMOBILIER
EN TOUTE HUMANITÉ

Maintenant
plus proche de vous

Retrouvez nous au
13A rue du Général Leclerc à Mundolsheim

Tél. : 03 67 10 08 12
Mail : contact@distelimmobilier.fr
www.distelimmobilier.fr

f   Mir rede
Elsassisch



Votre brocante toute l'année

B En C X

Vous avez des choses à vendre ? Votre brocante est annulée ?
Faites vos ventes chez nous toute l'année :

- Louez votre espace dès 2€ par jour
- Déposez-y vos affaires
- Fixez vos prix
- Gagnez de l'argent !

25% de commission sur vos ventes

1 adresse, 2 concepts !
15 rue du Commerce, Vendenheim
Lundi : 13h-17h / Mardi au samedi : 10h-19h

10€ offerts
sur la location
d'un box
Sur présentation de ce bon

10% offerts
sur votre
panier
Sur présentation de ce bon

**Les meilleurs jeux
aux meilleurs prix**

Aventurier, guerrier, dresseur de Pokémon ou encore Jedi ? Chez **FUNGAMES** :

- Découvrez plus de 2500 références de jeux
- Louez des jeux pour 2€ par semaine
- Testez les jeux directement en magasin

FUNGAMES